



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chemins ruraux

Question écrite n° 79476

Texte de la question

M. Michel Liebgott interroge M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire à propos de la réglementation en matière d'entretien des chemins ruraux. Les chemins ruraux représentent en France un linéaire de l'ordre de 700 000 kilomètres. Le manque d'entretien, les opérations successives de remembrement agricole expliquent que ce linéaire ne cesse de décroître. Malgré les aides allouées, il est particulièrement malaisé pour les collectivités locales d'en assurer la pérennité, et il est fait de plus en plus appel au bon vouloir des associations locales, notamment des marcheurs ou des « VTTistes », pour leur entretien. Il souhaite donc connaître sa position à cet égard et les solutions pouvant être apportées pour aider les communes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79476

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10944